

Recyclage

Récupération

L'hebdomadaire économique et technique des récupérateurs et recycleurs

P.3 ESSENTIEL

PAPIRS-CARTONS :
STABILITÉ ?

P.4 ESSENTIEL

FERTILISANTS ORGANIQUES :
UN ACCORD EUROPÉEN

N°41
10 décembre
2018



Recyclage Avis de tempête

L'industrie du recyclage est mise à mal par des dispositions contradictoires qui se traduisent sur le terrain, là où les entreprises exercent leurs métiers, par des impasses et/ou des surcoûts prohibitifs. Forts de ces constats jugés déconcertants, pour ne pas dire navrants, Federec, Fnade et CME se sont emparées du micro pour exposer les faits, dans le cadre du dernier salon Pollutec qui a fermé ses portes le 30 novembre.

« Tout va très vite dans nos métiers. Recycler et proposer des matières propres aux industries consommatrices, suppose un tri rigoureux, ce qui passe par des investissements et génère une production de refus de tri, étant entendu que la France produit plus de MPR que l'industrie utilisatrice ne peut en absorber ; dès lors, l'exportation est inévitable, la Chine importatrice de 50 millions de tonnes par an jusqu'à récemment, ayant restreint les accès à son territoire, comme on le sait. Tel est le contexte. Si la gestion politique et moderne du déchet impose de trier davantage, ce n'est pas sans impact ; or, des quotas limitent les capacités de mises en décharge, alors que nos refus de tri doivent être évacués, ce qui met à mal nos activités », introduit Dominique Maguin, président de la CME. Accélérer le

développement de l'économie circulaire en substituant des matières recyclées aux matières vierges répond certes à une volonté politique, mais s'inscrit avant tout, dans une économie de marché ! Si les progrès accomplis par les industriels du recyclage permettent aujourd'hui d'assurer une qualité équivalente aux matières vierges pour les matières de recyclage, l'équilibre économique de la filière est trop souvent fragilisé par des choix politiques budgétaires.

L'économie circulaire ne peut occulter l'économie de marché

Après la « crise chinoise » de l'été 2017, celle des exutoires pour les déchets résiduels issus du traitement des déchets des entreprises de cet été 2018, « alors que l'on ne peut pas fonctionner sans » ! C'est « sans compter avec la requalification de certains taux de TGAP, à 151 euros par tonne supplémentaire dès lors que l'on dépasse les quotas administratifs d'enfouissement ! Qui paie ? Les industriels et les collectivités, alors que nous ne disposons pas des outils qui permettraient de trier valablement (ou de manière économiquement viable) au-delà de 50 % des entrants en centre de tri (c'est d'ailleurs ce que prévoit la loi)... ce qui est déjà très coûteux en soi,

> Suite page 2